L'acheminement HTA/BT évolue en moyenne de +6,51 % HT au 1er août 2023

Une **évolution des barèmes TURPE est réglementairement prévue au 1er août de chaque année**, calculée selon l'inflation, un facteur d'évolution annuel, et les effets correctifs du CRCP (Compte de Régularisation des Charges et des Produits Enedis).

La CRE a publié le 31 mai 2023 **la Délibération n°2023-137 portant décision sur l'évolution de la grille** tarifaire des tarifs d'utilisation des réseaux public d'électricité (TURPE HTA-BT) **au 1er août 2023**.

Ainsi, compte tenu de **l'indice IPC** de +4,20 % (taux d'inflation prévisionnel 2023 inclus dans le projet de loi de finances 2023), du **facteur d'évolution annuel** de +0,31 % par an (fixé dans la délibération TURPE 6 HTA-BT) et **du facteur d'apurement du solde** du CRCP de +2,00 %, **l'évolution moyenne des grilles tarifaires du TURPE HTA-BT est de +6,51 % HT au 1er août 2023.**

Cette évolution de 6,51 % du TURPE au 1er août 2023 est une hausse moyenne. L'évolution réelle du montant de votre acheminement, à consommations égales, peut s'écarter à la hausse ou à la baisse de cette valeur moyenne.

- Consulter la délibération

Notre commentaire :

6.51% HT. Ce qui nous fait déjà 7.812% avec la TVA, sans compter d'autres taxes éventuelles qui peuvent s'appliquer sur certains de ces critères. D'autant que ce n'est, comme indiqué, qu'une valeur moyenne.

On est déjà bien au-delà de l'indice INSEE, d'autant que les tarifs EDF ont augmenté de 25% en 2023 et qu'il est prévu, sauf surprise, 17% d'augmentation en janvier 2024 et également 17% en aout. Le prix de l'énergie aura donc plus que doublé en France en 2 ans, si ces chiffres se confirment.

Les français paient très cher, les erreurs de gestion et les choix d'EDF et donc de l'état (actionnaire majoritaire), censé nous représenter et défendre nos intérêts, sur ces 40 dernières années.

La mainmise de l'Europe sur notre indépendance énergétique, au travers de la loi Nome et de l'Arenh (dont le règles doivent être revues en 2025), au début des année 2000, n'a pas arrangé les choses (https://www.frequences-sante.org/champ_action/publications-de-frequences-sante/)

On comprend pourquoi une filiale EDF comme ENEDIS récupère avec la bénédiction de l'état des centaines de millions d'€ au travers de certaines prestations, qui ne demandent aucun effort, comme la Composante Annuelle de Comptage, déjà citée, qui va leur rapporter avec l'augmentation appliquée en 2023, + de 872 millions d'€.

En quoi consiste ce « travail » :

Transférer par voie électronique la position des compteurs Linky à EDF. Ce qui se fait automatiquement. Et pour les 2.5 millions de personnes restantes, transférer les relevés qui sont envoyés par les clients à ENEDIS vers EDF. Et pour ceux qui n'envoie aucun relevé, ils sont taxés.

Il fut un temps pas si lointain, ou EDF effectuait les relevés compteurs au domicile de chaque client et ou ceux-ci ne donnait pas lieu à un surcout. Mais avec le Linky on a supprimé les postes de releveurs et non content d'avoir réalisé de confortables économies, ils ont en plus ajouté une taxe. Pour un matériel censé nous faire réaliser des économies, on est vraiment très loin du compte.